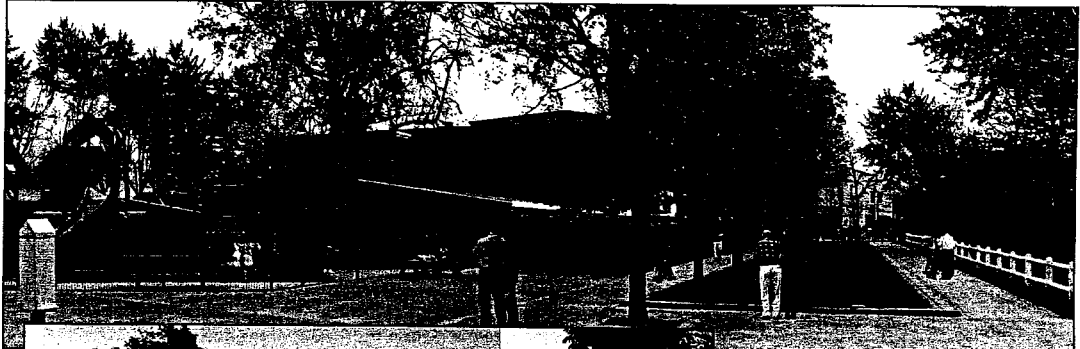


Les raisons pour lesquelles on ne peut pas déplacer l'EPHAD

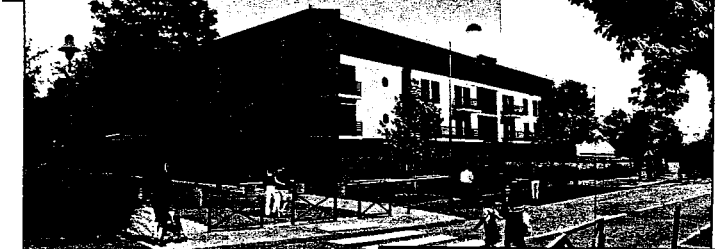


La campagne électorale a fait surgir des questionnements sur la maison médicalisée dite EHPAD comme si, tout à coup, on découvrait le projet qui date tout de même de 1988 ! Depuis, une pétition circule demandant le « déplacement » de cette maison sur un autre terrain. Est-ce possible ? Voici six « questions-réponses » qui devraient permettre d'y voir plus clair.



Le projet de l'EHPAD est-il un projet nouveau ?

Non ! Le projet d'une « maison de retraite » sur Rungis date de la construction des Antes. Dès le début, les élus ont envisagé « la réalisation d'une Résidence de Personnes Âgées pouvant accueillir 60 personnes du 3^{ème} âge valides et semi-valides ». (cf Plaquette et journaux d'informations diffusés en avril 1989). À l'époque on parlait d'une MAPAD (Maison d'Accueil Personnes Âgées Dépendantes) qui devait selon la description de l'environnement naturel se situer sur « un parc central de 2 ha qui recevrait les équipements, parc de 0,5 ha autour du regard des eaux N°2 et jouxtant une promenade aménagée sur l'aqueduc ».



Le permis de construire de l'EHPAD a été déposé le 15 mai 2008 à 15 h 00. Si la loi interdit à la Municipalité d'en communiquer les différentes pièces pendant l'instruction, l'architecte a le droit de présenter les vues de son projet. Voici donc deux représentations : une vue depuis la promenade, une seconde depuis la rue de la Grange.

aider à structurer la journée des résidents de l'EHPAD dans un véritable esprit inter-générationnel. Certains préconisent le déplacement sur un autre terrain ? Où ? Il n'y a plus de terrain constructible à Rungis... Ou alors il faut les acheter. Si un tel cas s'était présenté, il aurait été nécessaire d'amortir cet investissement et de l'inclure dans le prix de la journée.

Pourquoi la maison de retraite de 1988 est-elle devenue l'EHPAD ?

Pour une raison simple et conjoncturelle ! Aujourd'hui la population vieillit. Et cette tendance n'est pas prête de s'inverser : 31% de la population française aura plus de 60 ans en 2030 contre 18% en 1975 (source INSEE). L'espérance de vie est passée de 69 ans en 1950 à 83 ans en 2008 pour les femmes et de 63 à 74 ans pour les hommes. Face à ces paramètres factuels, les pouvoirs publics doivent anticiper. On ne construit plus sur des deniers publics des maisons de retraite classiques (laissées à des investisseurs privés). La municipalité a choisi de faire appel à des partenaires publics (Conseil général, État, Région) plutôt qu'à des partenaires privés afin d'avoir un vrai regard sur le projet de vie de l'établissement. En outre ce partenariat permettra d'accueillir un plus grand nombre de Rungissois à de meilleurs tarifs. Aujourd'hui la volonté des pouvoirs publics est le maintien à domicile le plus longtemps possible ! Et lorsque ce n'est plus possible, il faut des structures adaptées à l'accueil des personnes en perte d'autonomie : maladies cognitives, déficiences visuelles, polyarthrite... C'est aujourd'hui une urgence de santé publique !

Pourquoi ne pas arrêter définitivement le projet ?

Compte tenu de l'avancement du dossier, ce serait irresponsable pour notre collectivité. Non seulement nous aurions à payer le coût de notre dédit (plusieurs centaines de milliers d'euros) mais ce serait également une manière de nous fermer toutes les portes de nos partenaires institutionnels, alors même qu'ils nous ont accompagnés et nous soutiennent dans le montage de ce dossier et la réalisation de ce projet. Les crédits seraient alors reportés sur d'autres villes. Nous passerions pour des irresponsables face aux pouvoirs publics alors que nous avons obtenu l'accord du CROSMS. Par ailleurs, il nous semble important d'insister sur le fait qu'une mairie a AUSSI une mission sociale. Notre équipe municipale ne peut se résoudre à limiter ses actions à l'entretien des espaces verts ou à l'organisation de séjours... Bien sûr c'est valorisant et facile, mais c'est un peu léger pour les générations à venir ! Nous devons anticiper les mutations de la société et cela pour le bien de tous. C'est pourquoi, nous construisons des logements sociaux et nous défendons le projet de l'EHPAD, au risque d'être impopulaires, notamment auprès des riverains !

Pourquoi maintenir la construction de l'EHPAD sur un espace vert ?

Tout d'abord cet espace n'a pas de finalité à être un espace vert. Il a été entretenu afin de ne pas laisser une friche en plein cœur de ville, mais dès le début (c'est-à-dire l'aménagement des Antes) il était destiné à recevoir la résidence pour personnes âgées. Et cet emplacement a conditionné toutes les autorisations reçues ! Le CROSMS (Comité Régional d'Organisation Sociale et Médico Sociale) qui vient de donner son avis favorable, précise avec netteté que cet accord est donné justement parce que le terrain se situe en plein cœur de ville : près des écoles, des commerces, des lieux de vie qui pourront

Pourquoi avoir choisi comme bailleur du projet, l'AFTAM ?

Cette association, dont le sigle signifie « Association pour la Formation des Travailleurs Africains et Malgaches », a été fondée en 1962. Face aux mutations de la société, cette association a évolué pour répondre aux besoins réels actuels. Ainsi, depuis les années 90 l'association s'est

engagée dans la gestion d'établissements sociaux et médico-sociaux assurant l'accueil de travailleurs ou de personnes dépendantes. Après avoir lancé un appel d'offres, c'est cette association qui a été choisie, pour gérer l'EHPAD rungissois car son projet de vie est fondé sur la personne ! C'est elle qui est au centre de toutes les décisions. Cela nous est apparu fondamental. De plus, cette association a été choisie en raison, de la qualité de son projet de vie, de son budget prévisionnel et du prix de journée proposé.

L'emprise au sol et la structure des bâtiments dans le projet actuel n'ont rien à voir avec ce qui était imaginé en 1988 ?

On raconte beaucoup de choses sur les plans, l'emprise au sol, la hauteur des bâtiments et on s'amuse à se faire peur ! Il faut tout de même préciser que le projet de 1988 prévoyait « 60 appartements, des espaces communs et notamment une salle à manger de 100 places permettant l'accès des personnes extérieures » (cf Plaquette d'informations 1989). Le tout pour une emprise au sol de 1163 m² et annoncé en R+2+combles, ce qui revenait, compte tenu du projet architectural, à trois étages. Le projet de l'AFTAM pourra accueillir 80 chambres sur une superficie au sol de 1281 m², sera en R+3 rue de la Grange et en rez-de-chaussée le long de la promenade. Elle possèdera en sous-sol -afin de limiter les nuisances- les locaux techniques, le parking et l'intendance. Sa hauteur totale, conforme au règlement d'urbanisme de la zone concernée, est inférieure d'1,50 m par rapport au projet 1988. 50% seulement du terrain est utilisé pour la construction. La surface réservée aux espaces verts est sensiblement la même.

Quelle conclusion ?

Nous préparons actuellement avec le bailleur, l'AFTAM, une réunion d'information pour la rentrée. Tous les Rungissois y seront conviés. ■

flash LES (MAUVAISES) IDÉES DE L'OPPOSITION

Dans l'édition départementalisée du Parisien du mardi 13 mai, un article était intitulé : « Rungis : le projet de maison de retraite inquiète la population ». Nous y apprenons que : « Jean Dhelens, conseiller municipal d'opposition propose de construire l'EHPAD derrière la salle de la Bergerie à la place du projet de 54 logements sociaux » (sic). Mais oui voyons, pourquoi pas ? Mais alors, où construire les logements sociaux si nécessaires et tant attendus par les jeunes de la ville ? Sur le terrain dévolu à l'EHPAD ? Il y aurait donc 54 logements, sur une hauteur bien supérieure à celle de l'EHPAD. Est-ce là la volonté des riverains ?

Plus loin, l'article du Parisien cite Danièle Cassin qui « propose le terrain à proximité des serres de la ville de Paris ».

Mais alors, comment être crédibles ensuite face aux aménageurs de tous ordres qui lorgnent ces terrains et à qui nous ne cessons de rappeler qu'ils ne sont pas constructibles ? Doit-on répéter que nous nous battons depuis plusieurs années pour que ces terrains, qui font partie de la Plaine Sud, restent en zone verte pour le bien être de TOUS les Rungissois ? Construire l'EHPAD sur ces terrains ouvrirait une brèche irréversible. Des terrains qu'il faudrait acheter d'ailleurs, ce qui majorerait considérablement le prix de journée des résidents, sans compter le prix de notre dédit, alors que nous avons voté en conseil municipal un bail emphytéotique... Et puis mettre les personnes âgées en bordure de ville, n'est-ce pas une manière de leur dire : « Vous gênez notre environnement. Nous ne voulons pas de vous, près de nous » !

Non décidément l'opposition n'a pas de bonnes idées !

Nous, nous voulons des logements sociaux de qualité, afin de répondre au mieux et au plus vite aux besoins réels des Rungissois !

Nous, notre projet d'EHPAD imaginé avec l'AFTAM est un projet qui prend en compte le respect de la personne dépendante !

Le projet architectural s'intègre dans l'univers paysagé rungissois. En plein cœur de ville, aux abords d'une promenade, d'une école, des commerces, qui offriront des mouvements de vie, des bruits reconnaissables, et qui permettront de structurer la journée des résidents dans un véritable esprit intergénérationnel.